



COMPTE-RENDU

Conseil Municipal

Séance du 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Maysel dûment convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie à Maysel sous la présidence de Monsieur LEFEZ Hervé, Maire,

Etaient présents : Hervé LEFEZ / Jean-Michel WATTELLIER / Christine LE QUILLIEC / JUIF Patricia / Jean-Michel LE QUILLIEC / Serge THERY / Jérémy LARTISIEN / Caroline FANCHON-LEMAIRE

Etaient absents excusés : Ludovic BAILLY / Dimitri VAN OOTEGHEM (pouvoir à Jean-Michel LE QUILLIEC) / Pascaline ROESTAM (pouvoir à Christine LE QUILLIEC)

Secrétaire de séance : Caroline FANCHON-LEMAIRE

En exercice : 11	Présents : 8	Votants : 10	Procurations : 2
------------------	--------------	--------------	------------------

I. Fonctionnement municipal

1) Désignation par le Conseil municipal du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame Caroline FANCHON-LEMAIRE comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve cette désignation à l'unanimité.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023

DÉCISION :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité

3) Réfection des allées du cimetière communal : demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Oise

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'engager les travaux de reprise des allées au cimetière communal, qui consistent à la fourniture et pose de bordures, et la constitution des allées en enrobés drainant.



Ces travaux sont estimés à 51 555 € HT et pourraient faire l'objet d'un financement par le Conseil Départemental de l'Oise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le projet de ces travaux
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise

DÉCISION :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité

4) **Réfection des allées du cimetière communal : demande de subvention au titre de la DETR**

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'engager les travaux de reprise des allées au cimetière communal, qui consistent à la fourniture et pose de bordurettes, et la constitution des allées en enrobés.

Ces travaux sont estimés à 51 555 € HT € et pourraient faire l'objet d'un financement au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le projet de ces travaux
- Sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux

DÉCISION :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité

5) **Travaux de réparation de l'église : demande de subvention au titre de la DRAC**

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'engager les travaux de réparation de la couverture de l'Eglise. Ces travaux sont estimés à 113 300 € HT et pourraient faire l'objet d'un financement auprès de la DRAC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le projet de ces travaux
- Sollicite à cet effet une subvention auprès de la DRAC

DÉCISION :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité

COMPTES RENDUS



COMPTES RENDUS

6) Travaux de réparation de l'église : demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Oise

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'engager les travaux de réparation de la couverture de l'Eglise. Ces travaux sont estimés à 113 300 € HT et pourraient faire l'objet d'un financement auprès du Conseil Départemental de l'Oise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le projet de ces travaux
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil départemental de l'Oise

DÉCISION :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité

7) Aménagement, création et réfection de voiries chemin des carrières : demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Oise

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'engager les travaux d'Aménagement, de création et réfection de voiries chemin des carrières. Ces travaux sont estimés à 97 600 € HT et pourraient faire l'objet d'un financement auprès du Conseil Départemental de l'Oise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le projet de ces travaux
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil départemental de l'Oise

DÉCISION :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité

8) Aménagement, création et réfection de voiries chemin des carrières : demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'engager les travaux d'Aménagement, de création et réfection de voiries chemin des carrières. Ces travaux sont estimés à 97 600 € HT et pourraient faire l'objet d'un financement au titre de la DETR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le projet de ces travaux
- Sollicite à cet effet une subvention au titre de la DETR

DÉCISION :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité



COMPTE RENDU

9) ACSO : rapport annuel 2022

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39.

Considérant le rapport d'activités 2022 de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Considérant que l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule :
« ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Considérant l'exposé de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2022 de l'Agglomération Creil Sud Oise
- Dit que le rapport est mis à la disposition du public en mairie

Monsieur Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du 2^{ème} dépôt de demande de subvention pour l'aménagement du local boulangerie, les services de la préfecture demandent une nouvelle délibération qui valide ce projet et sollicite une aide au titre de la DETR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le projet de ces travaux
- Sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation

DÉCISION :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité

Questions diverses

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur LEFEZ lève la séance à 19h45 et donne la parole au public.